Sujet: [INTERNET] Enquête publique Aire Grand Voyage La Jarne

De : Emilie Begue <emily.begue@gmail.com> Date: 08/03/2024 10:59 Pour: pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr Bonjour, Voici mon avis: D'autres endroits pourraient être envisagés loin des habitations des communes concernées. Sur les 28 communes présentes au sein de la CDA, il doit être possible de pouvoir créer des aires bien plus éloignées des habitations. On sait de cas déjà bien établies que malgré des aires bien définies, les gens de voyage ne s'y installent pas préférant occuper des lieux à leurs choix. Il faut se mettre en conformité avec la loi pour la CDA mais à quel prix pour la population. une telle affluence de personnes sur des communes comme celle de La Jarne ne peut emmener que des difficultés. Je suis fermement opposé à ce projet, au vu des prix immobiliers des surfaces agricoles qui vont être annexés pour un projet qui ne sera pas utilisé: pourquoi les grosses communes ne prennent pas en charge ce genre de structure. Nos infrastructures municipales ne sont pas adaptées à un tel flux de population. De plus, on le voit bien avec les différentes occupations chaque année, les groupes ne veulent pas se mélanger, quel intérêt de créer des aires aussi importantes? Le coût qui va être déboursé, qui va payer? On demande de faire des économies dans les différentes collectivités, mais débourser pour quelque chose qui ne sera pas utilisé? Est ce que les occupants vont payer pour une telle occupation que les 20 euros par semaine pour les caravanes à double essieux? Cordialement, BÉGUÉ Emilie PS: Afin de contribuer au respect de l'environnement, Merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité

1 sur 1 08/03/2024 12:15